



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce document a été présenté dans le cadre du groupe de travail « modèle économique et garantie des crédits biodiversité » relatif aux SNCRR. Vous retrouverez l'ensemble des productions du groupe de travail sur la [page dédiée aux SNCRR](#).

Attention, d'autres outils peuvent exister et ceux présentés peuvent être proposés par d'autres organismes.

2. Développer des ressources foncières: prêts

- ❖ La Banque des Territoires a développé des prêts ci-dessous qui peuvent financer sur le long terme la maîtrise foncière et les études et travaux associés à la renaturation ou restauration.
- ❖ Cette offre pourrait être mobilisée par les CL souhaitant mettre à disposition de porteurs de projets de SNCRR du foncier renaturé ou à renaturer dans un cadre contractuel de long terme.

GAIA TERRITORIAL SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

- **Objet :**
 - **Acquisition de fonciers** afin de préserver la biodiversité et désartificialiser les sols
 - **Travaux** de démolition, dépollution, désimperméabilisation, refonctionnalisation des sols, végétalisation/renaturation, les études liées au foncier; surcoûts liés aux travaux d'adaptation au sol ; les coûts des mesures compensatoires de l'étude d'impact.
- **Marge sur index** : TLA + 0,60%
- **Maturité** : jusqu'à 80 ans
- **Emprunteurs éligibles** : collectivités territoriales, EPF, EPFL, EPFA, EPA, ; EPL, filiales d'EPL, sociétés privées (dont le capital est détenu majoritairement par des emprunteurs éligibles).

PSPL – TRANSFORMATION ECOLOGIQUE - BIODIVERSITÉ

- **Objet :**
 - Projets de restauration, maintien ou développement de la biodiversité
 - Financement de l'aménagement, dépollution, construction, rénovation
- **Marge sur index** : TLA + 0,40%
- **Maturité** : de 25 à 60 ans
- **Emprunteurs éligibles** : collectivités territoriales et leurs groupements, les EPL, les EPA, EPF, EPIC ...